

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Nombre de suffrages : 12

## Date de convocation

07/01/2026

## Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../. /....

et publication du :

../. /....

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLETT Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) : aucuneEtaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etaient excusé(s) :

M. MOREAU Mathieu

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme OUVRART Sandrine

Numéro interne de l'acte : 2026-07

Objet : Remboursement des frais avancés par Mr SALANON pour le voyage scolaire du 3 février 2026

Monsieur Denis PLOQUIN explique que le Conseil Municipal Jeune organise un voyage scolaire le 3 février 2026 à Paris. L'achat de billets de train à la SNCF a été effectué par internet pour 5 adultes, 1 jeune de +12 ans et 23 enfants.

Le paiement des billets devait être réalisé par CHORUS PROS avant le 24 décembre 2025 à 12H. Celui-ci n'ayant pas fonctionné, Monsieur le Maire s'est proposé d'avancer la somme sur ses deniers personnels pour un montant de 1 514,00 € afin d'éviter de perdre la réservation des billets. Il convient d'établir le remboursement.

Après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Denis PLOQUIN, le Conseil Municipal,

- DECIDE de rembourser Monsieur Jean-François SALANON pour un montant de 1 514,00 €. Les crédits seront inscrits au budget 2026 à l'article 62878 – remboursement à un tiers.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 14 janvier 2026  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Denis PLOQUIN

La Secrétaire de séance,  
Mme Sandrine OUVRART

